

SD/LV/SB - 2025/903/AT
DOCUMENTS/ARRETES/2025/ARRETES/TEMPORAIRES/CIRCULATION/AUTRES/
930SIROCKORUECORDELIERS(SOIREEBEAUJOLAIS20NOV).DOC

LE MAIRE DE MONTBRISON

- VU le code de la route,
- VU le code pénal et son article R 610-5
- VU les articles L 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- VU l'arrêté préfectoral 2000/074 en date du 10 avril 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,
- VU l'arrêté de circulation urbaine du 26 janvier 1981,
- Vu les arrêtés municipaux postérieurs à l'arrêté de circulation urbaine précité, temporaires et permanents, réglementant la circulation et le stationnement sur l'agglomération,
- CONSIDERANT la demande en date du 22 octobre 2025 du SIROCK'O CAFE, représenté par Monsieur Christophe BEAUMONT, domicilié à MONTBRISON (42600) 32 rue des Cordeliers par laquelle il sollicite la fermeture à la circulation de la rue des Cordeliers le jeudi 20 novembre 2025 dans le cadre de l'organisation d'une soirée « Beaujolais Nouveau » et le transfert d'une partie de sa terrasse commerciale depuis la place de l'Hôtel de Ville sur la voie de circulation de la rue des Cordeliers,
- CONSIDERANT l'avis favorable de l'association Montbrison Mes Boutik et de la commune en date du 7 novembre 2025 à l'organisation de cette animation commerciale,
- CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité des piétons et véhicules sur le territoire communal en cette occasion,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le SIROCK'O CAFE, représenté par Monsieur Christophe BEAUMONT, sera autorisé à occuper le domaine public rue des Cordeliers et à interdire la circulation dans cette rue le jeudi 20 novembre 2025.

ARTICLE 2 : CIRCULATION/STATIONNEMENT/OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE DES CORDELIERS

2-1 – CIRCULATION

- Elle sera interdite sur la totalité de la rue, depuis la place Grenette, à tous véhicules sauf police et secours.
- Une indication « RUE BARREE » sera mise en place :
 - Rue des Cordeliers à son intersection avec la place / rue Grenette

2-2 STATIONNEMENT

- Les véhicules stationnés à l'intérieur du périmètre fermé précité ne pourront pas quitter leurs emplacements avant la réouverture de la rue par l'organisateur de cet évènement.



2-3 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Le SIROCK'O CAFE, représenté par Monsieur Christophe BEAUMONT, sera autorisé à transférer une partie de sa terrasse commerciale depuis la place de l'Hôtel de Ville sur la chaussée de la rue des Cordeliers au droit de l'établissement.
- Ledit arrêté municipal ne vaut pas autorisation d'extension temporaire de surface d'occupation commerciale du domaine public.

ARTICLE 3 : DUREE DES DISPOSITIONS

- Les présentes dispositions seront effectives le JEUDI 20 NOVEMBRE 2025 de 19 heures à l'heure de fermeture légale de l'établissement susvisé.
- La mise en place du barrièrage de la rue et de l'espace public sera réalisée par l'organisateur de l'évènement.
- Le domaine public devra être rendu à son utilisation première (circulation et stationnement) dès la fin de l'évènement et au fur et à mesure du retrait de la signalétique par l'organisateur.

ARTICLE 4 : SIGNALTIQUE ET SECURITE

- La signalisation appropriée sera mise en place puis retirée par l'organisateur.

ARTICLE 5 : PUBLICATION

Le présent arrêté municipal sera publié sur le site internet de la commune à compter du 18/11/25.

ARTICLE 6 : RE COURS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de 2 mois à compter de sa notification par voie postale ou internet.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur général des services, Madame la Commandante de la brigade de Gendarmerie de Montbrison et Monsieur le chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le chef de la Police Municipale,
- La Brigade de gendarmerie de Montbrison,
- Ambulances Alliance,
- Monsieur le chef de Corps des Sapeurs-Pompiers,
- SIROCK'O CAFE / Christophe BEAUMONT / christophe.beaumont7@orange.fr,
- Pôle CTM / Espace Public + unité Logistique,
- Direction des Affaires Générales / recueil des actes administratifs,
- Association Montbrison Mes Boutik,
- La Presse.



Le 17 novembre 2025
Pour Monsieur le Maire,
Luc VERICEL
Conseiller municipal délégué